

TIJDSCHRIFT

VAN HET

NEDERLANDSCH GENOOTSCHAP

VOOR

MUNT- EN PENNINGKUNDE

ONDER DE ZINSPREUK

„Concordia res parvae crescunt“

TE

AMSTERDAM



7^e Jaargang

AMSTERDAM

G. THEOD. BOM EN ZOON

1899

Que sait-on de la plage de Dombourg?

(Suite et fin.)

MONNAIES CARLOVINGIENNES.

En longeant notre littoral, dans la direction des cimetières, on distingue parfaitement une large zone blanche, ressemblant à des montagnes de craie éclairées par le soleil. Ce sont-là les hautes dunes de l'île de Schouwen, où l'on a recueilli de temps en temps des monnaies romaines du règne des Constantins 1). Jamais cependant on y ramassa ni une monnaie mérovingienne ni quelque autre pièce plus récente.

L'île de Schouwen est très ancienne et c'est peut-être à cause de ce fait, que des savants de différentes nations ont voulu attribuer à son littoral une origine fort antique. Ainsi feu THEO-

2) A Breskens, petite ville de la Flandre Zélandaise, on a également mis au jour, une monnaie d'HADRIEN.

PHILE CAILLEUX 1), savant historien français, cherche le commencement de la civilisation dans ces régions.

Le voisinage des sept 2) embouchures des trois grands fleuves, le Rhin, la Meuse et l'Escaut, le phénomène incessant du flux et du reflux, le nom de Helion, que l'auteur traduit par soleil, l'habitation de CIRCÉ (Zierickzee), l'ensemble de ces faits ont induit ce savant archéologue, comme plusieurs autres avant lui, à y chercher les vestiges de l'origine de la plus antique civilisation, idée à laquelle nous ne pouvons cependant nous rallier.

L'île de Schouwen n'a donc pas fourni de numéraire franc ou saxon, mais, par contre le nombre de monnaies carolingiennes, retirées de la plage de Dombourg, est fort considérable.

PÉPIN LE BREF, CHARLEMAGNE, LOUIS LE DÉBONNAIRE, LOTHAIRE I, CHARLES LE CHAUVÉ et PÉPIN I et II d'Aquitaine, sont les rois carolingiens dont on a retrouvé des monnaies dans le sol de cette localité.

Le système monétaire de la deuxième race est très différent de celui qui a été suivi pendant l'époque mérovingienne. „Les pièces d'or ont totalement disparu, retirées de la Gaule,

1) THEOPHILE CAILLEUX, *Pays Atlantiques et la Judée en Europe*.

2) Nombre sacré.

dit M. PROU, par les marchands orientaux," et sont remplacées par des deniers d'argent et des demi-deniers ou oboles, de flan très mince. Sauf quelques rares sols d'or sortis de l'atelier d'Uzès et des pièces curieuses de LOUIS LE DÉBONNAIRE, portant MVNVS DIVINVM, toutes les monnaies frappées par les monarques de la deuxième race sont en argent.

Dans nos contrées, l'atelier de Duerstede, si productif pendant les Mérovingiens, a encore continué à travailler pendant plusieurs années. On connaît des deniers, portant le nom de cette célèbre localité, frappés par CHARLEMAGNE, par LOUIS LE DÉBONNAIRE et par LOTHAIRE. Il serait très difficile d'admettre que, pendant le règne de PÉPIN LE BREF, on n'y ait pas frappé monnaie.

En étudiant les monnaies ramassées à Dombourg, nous trouvons que les monnaies de PÉPIN se composent assez généralement d'un avers montrant les lettres \square PIPI accompagnées des initiales RF ou R.P. au revers.

M. DE COSTER a publié dans la *Revue belge de numism.* année 1859, un denier de ce type, portant dans le champ et au-dessous du caractère R du revers, six lettres extrêmement petites et mal formées et qu'il croyait devoir lire DVRSTA.

Une pièce analogue mais un peu différente

a été trouvée à Dombourg. En voici la description: $\Pi\Pi\Pi\Pi$; au-dessus une petite croix; en bas la hache.

Revers: Les initiales RP liées entre-elles, monogramme de $PIPINUS$ Rex. Un globule entre les lettres. Au-dessus, un trait d'abréviation. A gauche et au-dessous, cinq petits caractères de forme barbare.



Quoique notre denier soit brisé sur les bords, on peut se rendre compte qu'il n'y aurait pas eu de place pour une sixième lettre, le grènetis seul ayant disparu.

En comparant ces lettres minuscules avec celles qui figurent sur les deniers de $CHARLEMAGNE$, frappés à Dorestad, on parvient à y lire $DVRST$ (AD) c. à. d. le commencement du nom de la localité. Sur ces deniers, le style des lettres D et R de Dor (stad) est très souvent exprimé par deux Ω séparées par un petit o . Les deux $\Pi\Pi$ sur notre denier, en sont des variétés, mais ces lettres sont séparées non par un o , mais par l' u de la variante de Durestad. Les deux lettres qui suivent me paraissent être un s et un t .

L'orthographe du nom Dorestad présente quantité de variations depuis le mot correct de Dorestad, jusqu'à la forme barbare de Tuestad. (1) Espérons qu'on trouvera un troisième exemplaire qui nous donnera une orthographe plus correcte.

Pour le moment, nous nous rangeons à l'opinion de M. DE COSTER, et nous lisons dans ces petites lettres incorrectes le nom de Dorestad. Dombourg a mis au jour une autre pièce de PÉPIN, beaucoup plus intéressante encore. Cette monnaie de premier ordre est une obole de ce roi, frappée à Trèves. Voici la description de cette pièce unique, publiée par M. P. BORDEAUX (2).

Croix formée de points et cantonnée des lettres Δ — N — P I — P I (Dominus noster Pipinus).

Revers : PTREFER écrit en boustrophédon ou à rebours.

(Petrus Treferensis). Le P qui existe avant TREFER est probablement l'initiale de la cathédrale de Trèves, dédiée à St. Pierre. (Collection de M. P. BORDEAUX à Neuilly).

Le musée du Zeeuwsch Genootschap contient

1) Nous avons publié dans *la Revue belge de numism.*, année 1891 un denier portant DURISTAT.

2) P. BORDEAUX, *Les monnaies de Trèves pendant la période carolingienne. Revue belge de numism.*, année 1893 page 4.

en outre un denier de PÉPIN, portant un grand T au-dessus des initiales RIP, qui selon toutes probabilités, doit être rapporté à Maestricht. (voir pl. VI N^o. 10).

Les monnaies de CHARLEMAGNE, fils et successeur de PÉPIN LE BREF, sont généralement classées en trois catégories. La première de 768—781, a le nom royal écrit en deux lignes, remplissant tout le champ, et de l'autre côté le nom de la localité où la pièce a été émise.

La seconde période de 781—800, comprend les pièces ayant CARLVS REX F entre deux grènetis. Croix cantonnée de quatre points.

Revers: Le nom de la localité également entre deux grènetis. Au centre, monogramme de Karolus.

La troisième période contient les monnaies au nom de Charles Empereur. 800—814. L'émission des deniers de la 2^{ième} période a peut-être continué après l'an 800, car les pièces portant le *titre impérial* sont fort rares (1).

Plusieurs monnaies intéressantes de la première période ont été ramassées sur la plage.

Nous citons un denier unique de Parma $\frac{\text{PAR}}{\text{MA}}$, celui de St. Trond en Belgique $\frac{\text{SCI}}{\text{TRV}} \text{DO}$, un autre portant SCI MARI et, *last not least*, un denier

(1). M. PROU. *Les monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale*, page XI.

de ce monarque frappé à Liège. Voici la description de cette pièce qui nous appartient: CAROLUS en deux lignes. Grènetis au pourtour.



Revers: LEODICO en deux lignes. Au centre un globule et un groupe de points, posés en triangle au commencement de la deuxième ligne.

Exemplaire de conservation excellente. Poids = gr. 1.10.

Cette intéressante monnaie trouvée en 1896, est le troisième exemplaire connu du denier de Charlemagne frappé à Liège. Le premier appartient au cabinet de France. Le second exemplaire fait actuellement partie de la riche collection du V^{te} B. DE JONGHE 1) à Bruxelles. Le poids de ce dernier est 1.002.

L'authenticité de plusieurs monnaies de Charlemagne a été le sujet d'une vive discussion scientifique entre les numismatistes belges et français. On se rappelle les articles publiés à cette occasion par M. DE LONGPÉRIER et par M. DE COSTER sur des deniers de PÉPIN et de CHARLEMAGNE provenant des fouilles faites près

1) Ancienne collection HUGO GARTHE à Cologne.

de Duerstede. Ce dernier numismatiste a démontré d'une façon péremptoire que les pièces étaient authentiques

„Le désir de l'argent”, écrit P. EUDEL dans le *Truquage — les contrefaçons dévoilées* — „est vieux comme le monde. Aussi la contrefaçon des monnaies se perd-elle dans la nuit des temps et on peut dire hardiment sans crainte de se tromper que c'est en numismatique que les faussaires ont été le plus audacieux et les amateurs le plus exploités. Il est impossible de déchiffrer le nombre des Albins d'or, des médaillons de Syracuse, des triens mérovingiens et des deniers carolingiens d'une origine douteuse, qui courent le monde”.

L'existence de ces pièces fausses doit avoir beaucoup contribué à faire douter les numismatistes consciencieux de l'authenticité du fait lorsqu'on leur annonçait la découverte d'un denier inconnu de rois de la première ou de la seconde race. Aussi le denier de la vente HUGO GARTHE n'a-t-il pas entièrement échappé au doute sur son authenticité. M. DE COSTER et plusieurs numismatistes belges des plus compétents l'avaient déclaré vrai.

M. DE JONGHE a bien fait d'enrichir ses cartons de cette rarissime monnaie. Nous allons avoir l'avantage de fournir une preuve de son authenticité, au moyen de notre denier,

qui n'est certainement pas une pièce fausse, puisque l'endroit où il a été trouvé est connu.

Notre denier, déterré à Dombourg, porte une forme très caractéristique de la lettre initiale de LEODICO. Le bas de la lettre L est bifurqué en deux parties très distinctes comme le fait voir la gravure. Cette particularité de la forme bifurquée du bas de la lettre L paraît propre à l'atelier de Liège à cette époque. Si l'on étudie la gravure du denier appartenant au cabinet de France et qui paraît faite d'après un exemplaire fruste ou rouillé, ce qu'affirme du reste le poids assez bas de gr. 0 95, on remarque une variation moins prononcée de la forme étrange de la lettre L. Le denier de M. DE JONGHE, d'après un frottis, qu'il a eu la gracieuseté de nous envoyer, présente, croyons-nous, ce même détail.

On reconnaîtra qu'un faussaire moderne, n'aurait pu imaginer une particularité dans les détails propre à cet atelier sans avoir eu sous les yeux un exemplaire marqué de cette lettre de forme spéciale. Nous ignorons la provenance du denier de Liège du cabinet de France, mais l'état rouillé ou fruste de cette pièce doit nécessairement cacher certains détails dans la forme de la lettre L. Il nous semble que ces trois deniers sortis d'un même atelier sont probablement l'œuvre d'un même

monétaire. La forme LEODICVS, vicus publicus. est mentionnée, dit M. CEREXHE, dans des annales qui s'arrêtent à 803, plus anciennement le nom de la ville était LEODIVM.

M. M. ENGEL et SERRURE ne mentionnent pas l'atelier de Liège parmi les localités où CHARLEMAGNE fit frapper ses monnaies du premier type, datant de 764—781. Cela doit être attribué à un oubli involontaire, car c'est M. R. SERRURE, qui, dans son *Bulletin de Num. et d'Archéol.* a fixé l'attention des numismatistes sur ce denier à l'occasion de la vente du cabinet num. de HUGO GARTHE.

CHARLEMAGNE a célébré en 769 la fête de Pâques à Liège et il a dû y séjourner assez souvent.

D'autres deniers, moins rares, ramassés sur la plage et appartenant à cette catégorie, sont ceux frappés à Duerstede Cologne, (voir pl. VIN^o. 11), Bonn et Mayence, localités situées sur le Rhin.

La seconde période, celle où apparaît le monogramme carolingien, voir pl. VI n^o. 12, a fourni des deniers de moindre valeur. Nous ne possédons des deniers d'origine certaine, que pour Duerstede (voir pl. VI N^o. 12), Mayence, Melle et Bourges, M. PROU ayant restitué les deniers portant CARLUS REX FR de l'atelier de *Reims* et ceux à la légende *Christiana Religio* et au nom de CHARLES ROI, au règne de CHARLES LE CHAUVÉ.

Pendant le règne de LOUIS LE DÉBONNAIRE, il a dû régner une vive activité commerciale sur notre littoral, si l'on se rapporte au nombre de monnaies trouvées.

En effet, les deniers de ce prince, au type du temple, ont été ramassés en quantité à Dombourg. Imitées d'après un denier de CHARLEMAGNE, portant autour du buste le titre impérial, et sur le revers un temple entouré de la légende *Christiana Religio*, et qui a été reconnu par M. PROU comme ayant été un denier palatin, ces pièces ont joui d'une réputation universelle et ont dû être frappées par plusieurs princes portant le nom de LOUIS et de CHARLES. Le type du temple ne peut pas être antérieur à l'an 800, date à laquelle eut lieu le sacre de CHARLES à Rome. 1) M. PROU est d'avis que ce type du temple représente non seulement „une symbolisation de la religion chrétienne,” mais c'est aussi, d'après ce savant, „une figuration sommaire de la basilique de St. Pierre à Rome, dans laquelle CHARLEMAGNE avait reçu la couronne impériale des mains du pape LÉON.” M. PROU nous explique en outre que les deniers portant *CARLUS REX FR.* au type du temple, ne peuvent être attribués à CHARLEMAGNE; les plus anciennes monnaies de ce

1) M. PROU. *Les monnaies carolingiennes de la Bibl. nationale* p. XI.

type paraissant remonter aux premières années de CHARLES LE CHAUVE.

Notre collection contient des variétés de ce denier, portant . . . sous le temple; ; entre les lettres D et O de Ludovicus et une autre ayant un croissant au-dessous du temple.

De LOUIS LE DÉBONNAIRE on a trouvé sur la plage des deniers frappés à Duerstede (voir pl. VI N^o. 13), à Venise et à Mayence, de même que des oboles de Tours, d'Arles et celles à la légende Chris-tiana religio.

Dans une lettre datée du 24 février 1741, H. CANNEGIETER écrit à M DE LA RUE, que le sieur OUDAEN lui avait montré une pièce d'or de LOUIS LE DÉBONNAIRE portant la légende MVNVS DIVINVM, inscription dont l'explication paraissait très difficile au possesseur de la pièce — „*waarmede hij zeer verlegen is*”. — Dans le courant de cette même lettre, CANNEGIETER se plaint que les historiens de son temps aient tout à fait négligé l'étude des pièces trouvées à Dombourg, car, dit-il, il n'y a que deux écrivains, l'un français et l'autre italien, qui en aient fait mention.

Il n'est pas étonnant que les savants du siècle précédent n'aient pu trouver une explication suffisante de l'inscription de MVNVS DIVINVM. Ce n'est que de nos jours qu'on a cru en trouver une solution admissible.

M. LE VTE DE JONGHE 1) les considère comme des pièces d'or frappées dans des circonstances tout-à-fait particulières. Ce savant numismatiste est d'avis que les pièces munies de légendes pieuses ont été exclusivement frappées pour être offertes en dons à des personnes ou à des églises, à l'occasion d'une cérémonie religieuse.

M. PROU 2) croit que ce sont des monnaies réelles mais exceptionnelles. Quant à la légende de MVNVS DIVINVM, entourée d'une couronne de lauriers, il pense que ces quelques mots affirment, „que la couronne symbole de la dynastie impériale, est un présent divin, une allusion au couronnement par le pape, représentant de Dieu, c'est une humble et pieuse proclamation analogue à la formule Gratia Dei.”

Ces pièces ont été copiées par les Frisons et par d'autres tribus barbares. Il y a quelques années, on nous apporta un sou d'or de ce type mais de style barbare. Dombourg a donc fourni un exemplaire correct avec légendes lisibles et un autre, de style barbare, imité du premier par les peuples de nos contrées.

M. M. SERRURE et ENGEL ont écrit un article

1) VTE B. DE JONGHE. *De la frappe de l'or sous les Carolingiens et spécialement sous Louis le Débonnaire. Procès-verbaux et mémoires du congrès international de numismatique.* Bruxelles, 1891 page 221.

2) M. PROU. Loc. cit. page XXXIII.

spécial sur les monnaies frappées par les Frisons. Le sou d'or dégénéré de LOUIS I n'y figure pas, mais ils font mention de pièces plus anciennes, qui, certainement, n'ont jamais été trouvées sur notre plage.

Musée du Zeeuwsch Genootschap. Denier au temple, 30 exemplaires.

Notre collection 50 exemplaires.

Collection de M. BOOGAERT à Dombourg, 11 exemplaires.

Les autres pièces de LOUIS I ne sont représentées dans ces collections que par des exemplaires uniques.

Déjà de son vivant, LOUIS I associa son fils LOTHAIRE à l'empire; en 823, ce dernier fut solennellement couronné par le pape, et, après la mort de LOUIS I en 840, les contrées des Pays-Bas actuels lui furent attribuées. M. M. SERRURE et ENGEL attribuent à la période d'association de LOTHAIRE à l'empire, c. à. d. de 817 à 840, tous les deniers barbares portant IOTAMVS IPIEIRAT et DORESTATVS MONE, 1) parce que selon ces savants, la ville de Duerstede était entièrement détruite en 840. M. PROU, au contraire, tâche de prouver que Duerstede n'a pas été entièrement dévastée à

(1) ENGEL et SERRURE, *Traité de numismatique du moyen-âge*, tome premier, page 257.

cette époque, et qu'il n'est pas prouvé que cette place importante n'aurait plus frappé monnaie

Nous ne sommes pas à même de résoudre une question aussi compliquée. Tout ce que nous pouvons dire en faveur de l'hypothèse de M.M. ENGEL et SERRURE, c'est que le nom de Dorestad ne figure plus sur aucune monnaie des dynasties postérieures à LOTHAIRE. Le monnayage de CHARLES LE CHAUVÉ, riche en ateliers divers, aurait certainement été fait aussi à Duerstede si cette ville eut possédé encore assez d'importance pour y faire travailler un atelier monétaire. Dorestad avait subi considérablement l'influence des invasions des Normands, les deniers barbares et de mauvais aloi sortant de son atelier le prouvent suffisamment. Une ville visitée continuellement par des hordes sauvages, n'était plus propre à faire travailler un atelier monétaire, où nécessairement devaient se trouver des quantités de lingots d'argent et d'autres métaux précieux destinés à la frappe de monnaies, et l'on préféra sans doute un lieu plus sûr pour la conservation de ces dépôts de valeur.

Nous gardons dans nos tiroirs diverses pièces

DIRKS dans son „Koophandel der Friezen” page 189, énumère ce que l'on pouvait, du temps de CHARLEMAGNE, acheter pour un denier d'argent: 15 pains de seigle de deux livres chacun valaient un denier; un pain de froment de 18 livres (sic) valait un demi-denier. Une mesure de froment pesant 40 livres valait deux deniers et une mesure de blé valait un denier.

de LOTHAIRE I, mais elles sont en petit nombre en comparaison des deniers nombreux, frappés par son père et trouvés sur la plage. Les autres types de LOTHAIRE trouvés à Dombourg sont H. LITHURIUS IMP-CHRISTIANIA RELIGIO [temple] (voir pl. VI N°. 14.)

et un denier frappé à Cologne à la légende LOTHARIUS REX IMP-COLONN CIVITAS, type au temple (Collection du V^{TE} B. DE JONGHE),

Son fils, LOTHAIRE II, qui lui succéda comme roi de Lotharingie, ne paraît pas avoir frappé monnaie dans nos contrées. CHARLES LE CHAUVE qui devint roi de Lotharingie par suite du traité de Meerssen en 870, n'a pas davantage frappé de numéraire signé d'une localité de nos parages.

Quand, en 1870, nous eûmes l'honneur d'être chargée du soin du cabinet numismatique de la *Soc. zél. des Sciences*, nous ne trouvâmes dans cette collection intéressante que deux deniers appartenant à CHARLES LE CHAUVE. Depuis ce temps, la plage a augmenté cette série, car plusieurs deniers de ce prince y ont été ramassés dans les dernières années. Ces pièces portent les noms des ateliers suivants : Gand, le Palais, Tr...s civitas (temple), St. Quentin, Laon, Quentovic, Reims et un denier au type des monnaies de ce prince, portant BRVCCIA MO. Les trois premiers appartiennent à M. BOOGAERT de Dombourg.

Le royaume d'Aquitaine est représenté par un denier de PÉPIN I ou II au type du temple, portant PIPPINNVS REX sans la dénomination de EQ comme nom de pays, et par quelques oboles ou demi-deniers aux noms de PÉPIN et de CHARLES.

Il nous reste encore à parler d'une monnaie des plus intéressantes mais en même temps des plus obscures de la série carolingienne.

En voici la description :

+LVDOVVICVS IMP dans deux grènetis. Croix cantonnée de deux globules. (voir pl. VI n°. 15.)

Revers: monogramme de CAROLUS. Légende entre deux grènetis OS ou OISTIRVNAI REX.

Cette pièce unique a déjà été publiée par nous 1). Dans l'article s'y rapportant, nous avons émis l'hypothèse de lire soit OISTIRANIAE REX pour roi d'Austrasie, ou bien de l'interpréter par ortirunai, l'équivalent de Lotariniae rex. Ces deux interprétations n'ont pas été acceptées par les numismatistes étrangers.

Nous nous sommes adressée ensuite aux personnes les plus compétentes afin de connaître leur opinion sur cette énigmatique légende, mais toutes nous ont dit qu'elles ne pouvaient, quant à présent, parvenir à déchiffrer le sens de ce mot. Nous espérons que

1) R. SERRURE. *Bulletin d'Archéologie et de numismatique*. Tome III

la trouvaille d'un autre exemplaire ou d'un texte permettra un jour d'interpréter cette légende tant soit peu énigmatique.

MONNAIES ARABES.

M.M. ENGEL et SERRURE disent dans leur savant traité, qu'au commencement du second siècle de l'hégire, une nouvelle monnaie, le dirhem, fut introduite par les Arabes. Cette belle monnaie a servi, selon ces auteurs, de modèle quant à la forme et au poids, pour les deniers carolingiens.

La plage de Dombourg en a fourni deux exemplaires. Le premier a déjà été décrit par nous dans la première partie de ce travail, c'était un dirhem du Calife ABU ABDALLAH MOHAMED V ALMUTAZZ, frappé en 252 soit 866 de notre ère, à Towin, province d'Arménie.

Cette pièce avait un entourage travaillé en filigrane.

Le second exemplaire est un dirhem du calife MAMUN frappé à Ispahan en l'an 205 de l'hégire, soit l'an 820 après J. C.

Ces deux pièces ont dû être amenées de ces pays lointains, soit comme conséquence d'échanges commerciaux, soit à la suite de voyages effectués aux Lieux Saints. Les Frisons qui étaient bons marins, avaient un commerce

étendu avec plusieurs peuples européens et ils excellaient dans la fabrication d'étoffes de laine et de drap. Ils fabriquaient en outre des manteaux, qui étaient tellement estimés, que CHARLEMAGNE en offrit plusieurs au calife arabe HARUN AL RASCHID 1), un des monarques les plus redoutés de ces temps.

Dans les provinces septentrionales des Pays-Bas, d'autres monnaies arabes ont été trouvées mais rarement 2).

Nous ne nous occuperons pas ici des différentes monnaies trouvées sur la plage et datant du XIII^e siècle et des temps postérieurs. Ce sont le plus souvent de petits deniers flamands, brabançons ou hollandais, mais on a également ramassé des pièces de plus grande dimension. Une pièce curieuse parmi ces dernières est le denier flamand de ROBERT DE BÉTHUNE portant l'inscription: EDL. ROBERTUS COMES (NOBLE COMTE ROBERTUS) imité des monnaies anglaises.

Aucune de ces pièces ne provient des tombes, elles doivent leur présence à d'autres événements, tels que guerres cotières, naufrages, etc.

En résumant ce que nous venons de dire

1) DIRKS, *Koophandel der Friesen*. p. 135.

2) Le musée d'archéologie de l'Etat, à Leyde, possède également un dirhem arabe provenant des fouilles de Dombourg.

Le cabinet royal de la Haye, au contraire, ne contient pas une seule monnaie que l'on puisse avec une entière certitude, attribuer à la localité qui nos occupe.

dans ces trois articles sur les découvertes faites à la plage de Dombourg, nous nous apercevons que bien des choses intéressantes y ont été mises au jour. Le lieu cependant très désavantageux du terrain et le fait que la plupart des monnaies ont été ramassées tantôt pêle mêle, tantôt isolées, ont été la cause que les fouilles de Dombourg ont peu contribué à éclaircir les points encore obscurs de l'histoire des peuples de ces temps.

On a souvent reproché aux Zélandais de ne pas avoir exploré scientifiquement les cimetières anciens. Nous avons tâché de prouver que de tout temps on s'est efforcé de faire la lumière sur cette période obscure. Mais dans le siècle précédent, les cercles archéologiques n'existaient pas encore; chaque fois que la plage était accessible, la nouvelle ne s'en répandait pas immédiatement et par suite on devait toujours arriver trop tard, sur le terrain.

Le Dr. W. PLEIJTE, Directeur du Musée archéologique de Leyde, dans une visite qu'il nous fit il y a quelques jours, nous assura que lorsqu'il parcourût notre littoral en 1874, il trouva la plage dans l'état où nous l'avons décrite. Il eut l'occasion de voir à découvert plusieurs cercueils vermoulus contenant des débris de squelettes. Comme ce voyage eut lieu en 1874, il en résulte qu'à certaines pé-

riodes, après 1866, les cercueils vinrent encore à découvert contrairement à ce que nous pensions et à ce que nous dûmes dans le commencement de ce travail.

Actuellement, la situation de la plage ne permettrait plus de faire des fouilles, l'eau de la mer la couvre tous les jours.

Si jamais, par suite d'un vent favorable de longue durée, une nouvelle partie des cimetières submergés venait à découvert, on trouverait que tout ce que nous avons révélé sur l'état fruste des antiquités découvertes, n'a pas été exagéré.

D'ailleurs la plage n'est pas comme la terre ferme, car à peine a-t-on réussi à enlever une portion du terrain, que l'eau vient immédiatement remplir le creux et empêcher les recherches ultérieures.

Espérons qu'il sera permis à la postérité de pouvoir examiner ces vestiges antiques dans des conditions plus avantageuses, mais cela nous paraît peu probable.

Middelburg, avril 1899. MARIE G. A. DE MAN.

Le lecteur est prié de corriger les fautes typographiques qui se sont glissées dans ce travail, et spécialement les suivantes :

page 49 ligne 3 au lieu de présenté lisez représenté.

„ 53	„ 15	„ „	„ degrés	„ degré.
„ 94	„ 2	„ „	„ raies	„ rayons.
